



RAPPORT ANNUEL 2025

Service Public de Prévention et de Gestion des
Déchets ménagers et assimilés



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'usine 47502 FUMEL - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com



Table des matières

INDICATEURS TECHNIQUES

Territoire et organisation du service.....	1
Collectes et traitements des matières.....	2
Bilan des tonnages.....	6
Prévention et informations diverses	7

INDICATEURS FINANCIERS

Redevance déchets	8
Charges, produits et coût du service	9
Performances financières du service.....	10

BILAN

Objectifs et perspectives.....	11
--------------------------------	----

Territoire et organisation du service



FUMEL VALLÉE DU LOT

Présentation et compétences

Située en région Nouvelle-Aquitaine dans le département du Lot-et-Garonne (47), Fumel Vallée du Lot regroupe 27 communes et 24 553 habitants.

Elle exerce la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.



Carte 1: Territoire de Fumel Vallée du Lot

Personnel du service

La totalité du service de collecte des déchets est assuré en régie. Au total, le Service Environnement emploie 32 personnes :



1 responsable de service
1 coordinateur technique



5 agents pour la collecte en point de tri



2 agents pour la collecte des professionnels



5 agents polyvalents



4 agents de déchetterie et 1 agent de quai de transfert



3 agents pour le transport de bennes



2 agents de brigade verte et 1 agent assermenté



1 agent chargé des collectes spécifiques



1 agent chargé de la prévention et la sensibilisation



2 agents prévention biodéchets (jusqu'en avril)



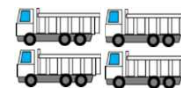
2 ambassadrices du tri



1 agent chargé de la gestion financière

Moyens techniques

Parc roulant de la régie de collecte :



4 camions grue pour la collecte en point de tri



3 camions bennes pour la rotation des bennes de déchetterie et le transport des déchets



3 camions pour les dépôts sauvages, la location des bennes et la collecte des encombrants/ferraille



3 camions à benne compactrice pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et cartons des professionnels (1 benne pour la collecte + 2 de remplacement)



1 véhicule utilitaire pour les dépôts sauvages



1 véhicule utilitaire pour l'équipe prévention

Équipements de collecte :



417 colonnes réparties sur 102 points de Tri (162 ordures ménagères, 184 emballages, 115 papiers et 115 verres)



580 bacs roulants 770 litres pour la collecte des ordures ménagères, les emballages et les cartons des professionnels,



4 déchetteries : Blanquefort-sur-Briolance, Montayral, Penne d'Agenais et Tournon d'Agenais.

Organisation générale de la collecte

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) : Point de tri sur tout le territoire.
- Emballages ménagers recyclables (EMR), Verre, Papier: Point de Tri sur tout le territoire.
- Encombrants / ferraille: collecte sur rendez-vous sur tout le territoire ou apport volontaire en déchetterie.
- Végétaux: Rendez-vous de broyage à domicile sur le reste du territoire ou apport volontaire en déchetterie.
- Cartons, bois, mobilier, déchets électroniques, lampes, huiles minérales, huiles alimentaires, déchets diffus spécifiques, déchets de soins, piles, radiographies, cartouches d'imprimantes, ultimes : apport volontaire en déchetterie.



FUMEL
VALLÉE DU LOT

Collecte

La collecte des OMR est réalisée sur les 102 points de tri du territoire. Depuis le 12 février 2024, les usagers déposent leurs sacs d'OMR dans les 162 colonnes de tri dédiées et contrôlées par lecteur de badge. Les badges sont attribués à chaque usager du territoire.

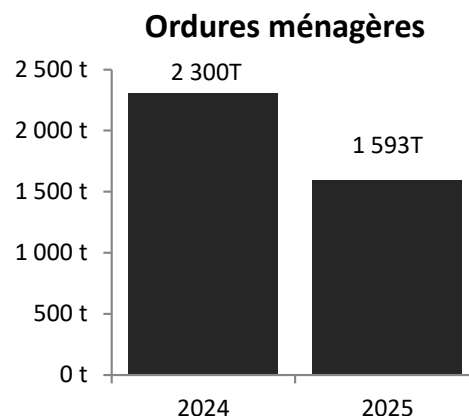
La pré-collecte est réalisée via des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées.

La collecte est effectuée par un camion 26T équipé d'une grue auxiliaire.

Une collecte spécifique est organisée pour les personnes isolées à mobilité réduite. Une collecte est également organisée chez certains professionnels.

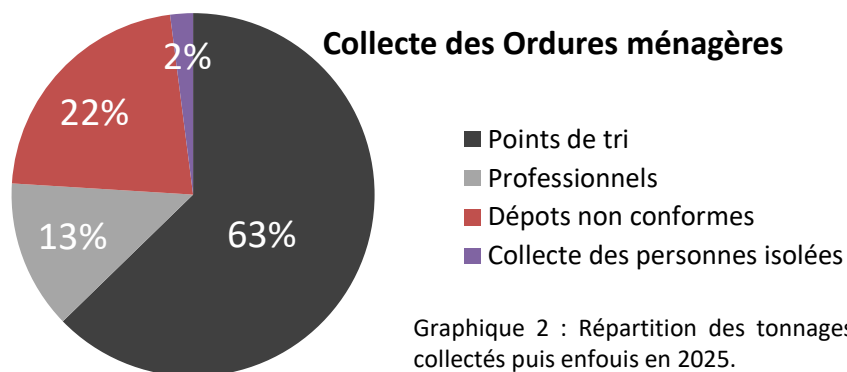
Une fois collectées, les OMR sont stockées au quai de transfert de Fumel puis elles sont acheminées vers l'installation de stockage des déchets non-dangereux (ISDND) de l'Albié à Monflanquin (47), site géré par ValOrizon.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Graphique 1 : Évolution des tonnages d'OMR collectés entre 2024 et 2025

En 2025, la régie a collecté 1593,02T tonnes d'OMR, soit 65 kg/hab/an. Cela représente 29kg/hab/an de moins qu'en 2024 soit une baisse de 31%.



Graphique 2 : Répartition des tonnages collectés puis enfouis en 2025.

Traitement

Les OMR stockées au quai de transfert sont ensuite acheminées vers leur destination finale : l'ISDND de l'Albié à Monflanquin (47), où elles sont enfouies. Le transport entre le quai de transfert et le site d'enfouissement est assuré par les Transports Marty Michel (Boé, 47).

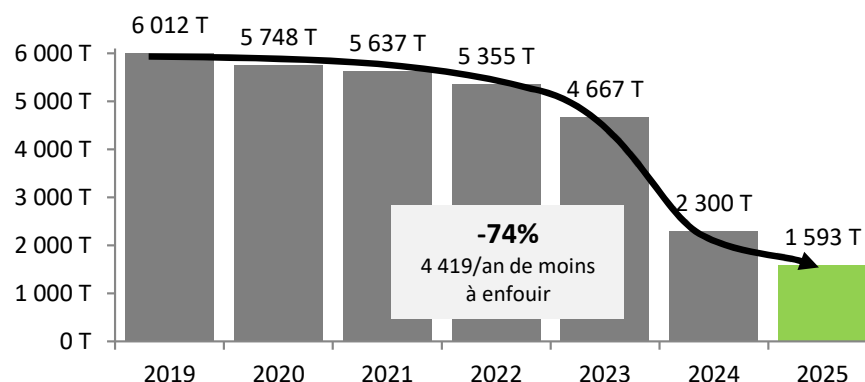
Le coût de l'enfouissement des OMR en 2025 est facturé 244,93€ TTC / Tonne par ValOrizon soit 35,16€/T de plus qu'en 2024 et 138,20€/T de plus qu'en 2020.



Casier de stockage à l'ISDND de Monflanquin (47)

VALORIZON, Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne gère le traitement des OMR, des ultimes et végétaux de déchetterie et des EMR de Fumel Vallée du Lot. Il est également propriétaire du quai de transfert de Fumel.

Evolution des Ordures ménagères entre 2019 et 2025

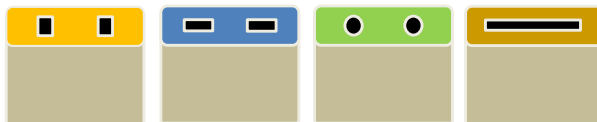


Graphique 3 : Evolution des tonnages collectés

Collectes et traitements des matières



LE TRI SELECTIF



Collecte

La collecte des **Emballages, Papiers, Verre et Cartons** s'effectue sur les 102 points de tri répartis sur l'ensemble du territoire.

La pré-collecte est réalisée via des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées (Emballages : 184 colonnes, Papiers : 115 colonnes, Verre : 115 colonnes et Cartons : 50 colonnes). La collecte est effectuée par 3 camions 26T équipés d'une grue auxiliaire. Une collecte est également organisée chez certains professionnels en bac ou en colonne.

Le vidage des colonnes Emballages est effectué toutes les semaines et 2 ou 3 fois par semaine sur certains points de tri très utilisés.

Le vidage des colonnes verre et papier est effectué tous les 15 jours.

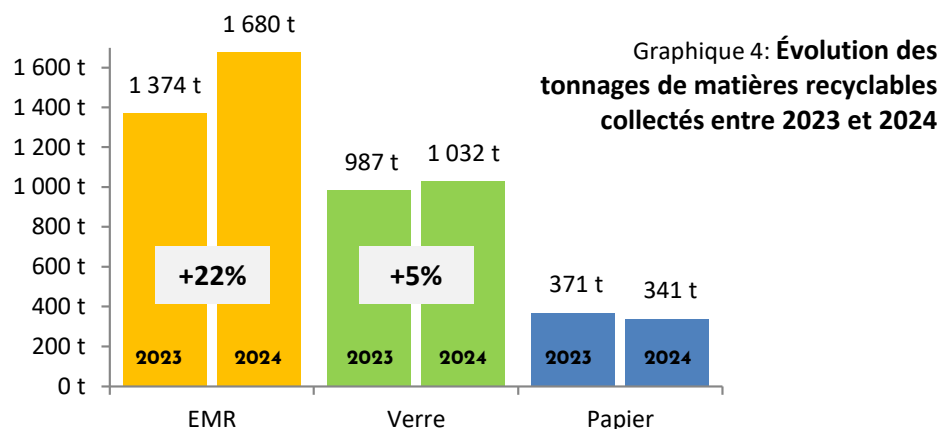
Le vidage des colonnes cartons est effectué toutes les semaines ou tous les 15 jours suivant les points de tri.

En 2025, la régie a collecté :

- 1679,62T d'**EMR**, soit 68,3 kg/hab/an
- 1 032,46T de **verre**, soit 42 kg/hab/an
- 340,52T de **papier**, soit 13,8 kg/hab/an
- 275,27T de **carton**, soit 11,2 kg/hab/an

Le geste de tri des usagers s'est encore bien amélioré en 2025.

Cela représente pour les emballages, 12kg/hab/an de plus qu'en 2024 **soit une hausse de 22%.**



Traitement

➤ Verre

Le verre collecté transite par le quai de transfert de Fumel. Il est ensuite acheminé par un transporteur affrété par le repreneur O-I Manufacturing France jusqu'au centre de tri du verre à Izon (33) et recyclé ensuite juste à côté, à la verrerie de Vayres (33).

➤ Papier

Les papiers collectés par Fumel Vallée du Lot sont apportés à Villeneuve/Lot (47) pour être conditionnés par les Ets Sirmet puis envoyés dans des usines de recyclage.

➤ EMR

Un fois collectés, les EMR sont stockés au quai de transfert de ValOrizon. Le tri et le transport d'1 tonne d'EMR sont facturés 273,19€ TTC. Chaque matière triée est ensuite revendue à un recycleur.

Voici les 886,384T de matières recyclées ou valorisées:

Les métaux :

- Acier : 92,82 T - Repreneur Paprec (Mercurès, 46)
- Aluminium : 18 T - Repreneur Paprec (Mercurès, 46)
- Petits Aluminiums : 13 T - Repreneur Paprec (Mercurès, 46)

Fibres

- Papier cartonné complexé (PCC) : 23,94 T - Repreneur Paprec (Mercurès, 46)
- Papiers-cartons mêlés (PCM) : 161,791 T - Repreneur Paprec (Mercurès, 46)
- Papier cartonné non complexé (PCNC) : 253,25 T - Repreneur Paprec (Mercurès, 46)

Plastiques

- Films plastiques : 87,029 T - Repreneur Citéo
- Autres plastiques en développement : 98,368 T - Repreneur Citéo
- Autres plastiques : 131,84 T - Repreneur Paprec (Mercurès, 46)

Refus de tri : 771 tonnes

➤ Cartons

Les cartons collectés par Fumel Vallée du Lot sont apportés à Villeneuve/Lot (47) pour être conditionnés par les Ets Sirmet puis envoyés dans des usines de recyclage.

SOUTIENS POUR LE TRI SÉLECTIF

La collecte des recyclables est soutenue par l'éco-organisme CITEO dans le cadre du Contrat pour l'action et la performance (CAP).

Collectes et traitements des matières



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

Collecte

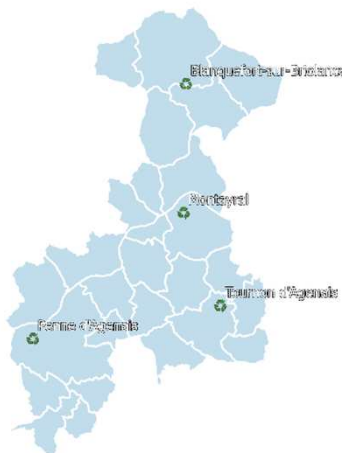
Les 4 déchetteries du territoire sont accessibles gratuitement à tous les administrés de Fumel Vallée du Lot, ainsi qu'aux professionnels et aux habitants de 4 communes limitrophes situées dans le département du Lot : Mauroux, Soturac, Saux, Saint-Matré.

Les utilisateurs doivent se munir d'un badge pour accéder aux sites.

DÉCHETTERIES ET COLLECTES



SPÉCIFIQUES



Carte 5 : Localisation des déchetteries

Horaires d'ouverture des déchetteries à compter du 01 novembre 2020

Du 01 mars au 30 juin et du 01 septembre au 31 octobre	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TOURNON	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Du 01 juillet au 31 août	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TOURNON	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Du 01 novembre au 29 février	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TOURNON	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Déchets collectés en benne de 30 m³ : Ultimes (déchets non recyclables : enfouis) ; Végétaux ; Ferraille ; Bois ; Cartons bruns ; Mobilier.

Déchets collectés en bennes de 12 m³ : Gravats avec terre et sans terre.

Déchets collectés en bennes de 8 m³ : Bidons plastiques vides et pneus.

Déchets collectés sur des aires spécifiques :

- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) : aire spécifique ;
- Huiles minérales : cuve ;
- Huiles végétales : bidons de 200 litres ;
- Batteries : box plastiques ;
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) (peinture, enduits, aérosols, produits phytosanitaires), produits liquides (acides et bases), comburants et filtres : box plastiques ;
- Piles, cartouches d'encre : local fermé ;
- Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) : local fermé et carrelé (DASRI apportés par les particuliers dans des boîtes sécurisées) ;
- Radiographies argentiques et numériques.

Déchets également collectés en porte à porte

- **Encombrants/ferrailles** : Un service de collecte des encombrants/ ferrailles est organisé sur prise de rendez-vous.
- **Branchages** : Un service de broyage à domicile des branchages est organisé sur prise de rendez-vous.
- **Location de bennes 8m³** : Les administrés ont la possibilité de louer des bennes de 8m³ pour y déposer certains types de déchets qui doivent préalablement être triés.
Benne à 180€ : végétaux, bois et ultimes.
Benne à 120€ : ferraille et mobilier.
Benne à 240€ : ultime (déchets enfouis).

DÉCHETTERIES ET COLLECTES SPÉCIFIQUES



Tonnages collectés et traitement

Déchet	Transport	Repreneur	Filière de traitement	Tonnages	Ratio (kg/hab.)
Ultimes	Transports Marty Michel / Fumel Vallée du Lot	VALORIZON	Enfouissement à Montech (82) et Monflanquin (47)	1 310,12	53 kg/hab/an
Gravats	Fumel Vallée du Lot	Solutions locales	Enfouissement solution locale (remblais)	1 468	59,7 kg/hab/an
Végétaux déchetteries	Fumel Vallée du Lot	VALORIZON	Compostage à Monflanquin (47)	2 241,24	91,1 kg/hab/an
Branchages broyés sur rdv	Fumel Vallée du Lot	Solutions locales	Compostage et mise à disposition en déchetterie	270	11 kg/hab/an
Végétaux des professionnels	Fumel Vallée du Lot	Solutions locales	Epandage par des agriculteurs locaux	1 900	77,2 kg/hab/an
Ferrailles	Sirmet Fers et métaux	Sirmet Fers et métaux	Recyclage à Boulazac (24)	423	17,2 kg/hab/an
Bois	Brangé puis Sirmet environnement	Brangé puis Sirmet environnement	Recyclage à Bias (47)	1 099,60	44,7 kg/hab/an
Cartons bruns	Fumel Vallée du Lot	Ets Soulard puis Sirmet environnement	Recyclage à Villeneuve-sur-Lot (47)	177,54	7,2 kg/hab/an
DEEE	Eco-Systèmes	Eco-Sytèmes	Recyclage	303,48	12,3 kg/hab/an
DDS et bidons	SIAP	SIAP	Recyclage et incinération à Bassens (33)	32,06	1,36 kg/hab/an
DDS conventionnés	SIAP	EcoDDS	Recyclage et incinération à Bassens (33)	27,05	0,92 kg/hab/an
Mobilier	EcoMobilier	EcoMobilier	Recyclage	754,36	30,7 kg/hab/an
Piles	Paprec	Paprec Cestas (33)	Recyclage et incinération à Mercuès (46)	2,35	0,1 kg/hab/an
Pneus	Fumel Vallée du Lot	Soregom	Recyclage	6144,08	1,8 kg/hab/an
TOTAL				11 174,82	455,1

Soutiens

Plusieurs Eco-Organismes soutiennent le recyclage de certains déchets de déchetterie. Fumel Vallée du Lot travaille avec Eco-systèmes pour le recyclage des DEEE, avec EcoDDS pour le recyclage des déchets chimiques, avec Dastri pour le recyclage des déchets de soins, et avec Eco-mobilier pour le recyclage des meubles.



Bilan des tonnages (hors gravats)



FUMEL
VALLÉE DU LOT



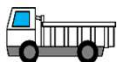
4 072 tonnes collectées en point de tri (ordures ménagères, emballages, papiers, verre et carton)



466 tonnes collectées chez les professionnels (ordures ménagères, emballages, papiers, verre et carton)



6 310 tonnes collectées en déchetterie



382 tonnes collectées par la brigade verte et chez les personnes isolées.

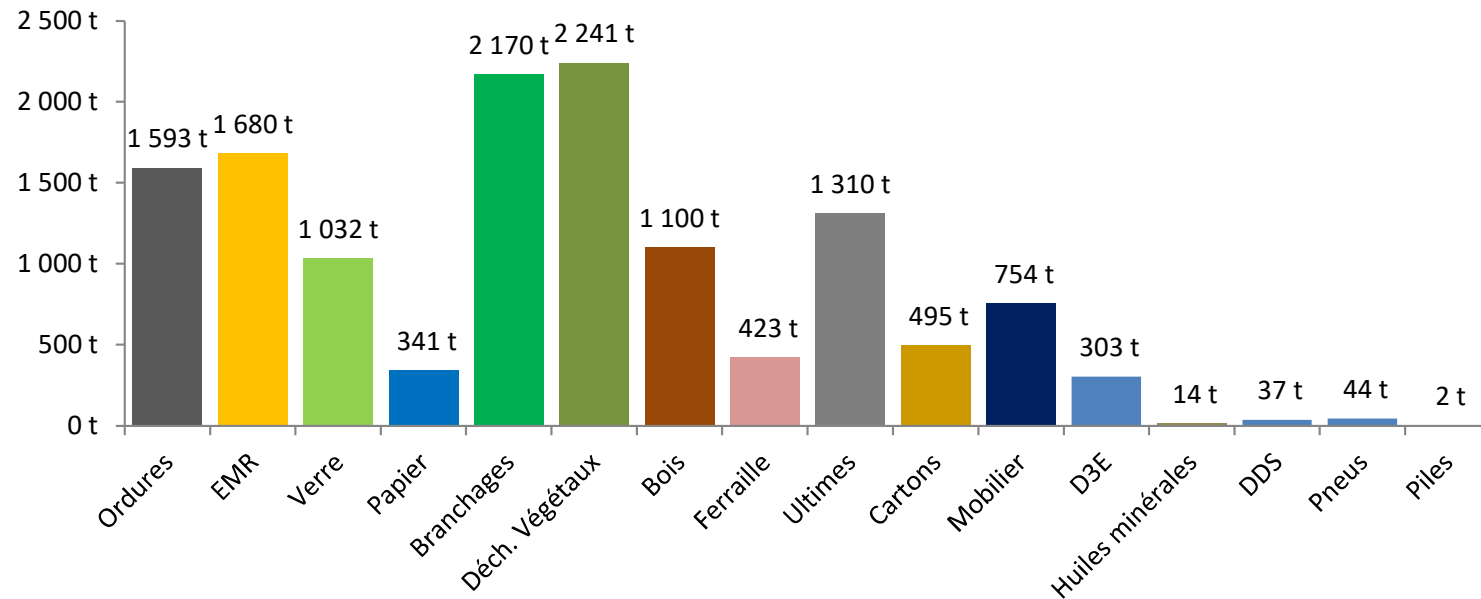


2 170 tonnes en collectes spécifiques branchages



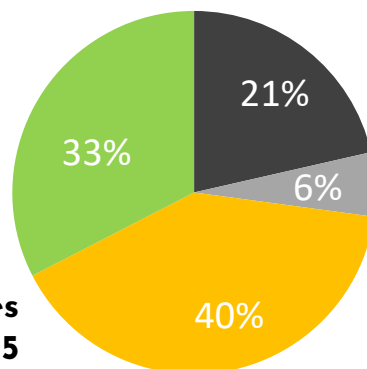
106 tonnes collectées des encombrants sur rdv

Graphique 5 : **Tonnages totaux par matière en 2025**



Tonnage total des déchets collectés sur le territoire de Fumel Vallée du Lot en 2025 :

13 506 tonnes, soit 549kg/hab/an



■ Enfouissement
■ Refus incinéré
■ Recyclage
■ Compostage

79% des matières collectées sont valorisées

Graphique 6 : **Mode de traitement des matières collectées en 2025**



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

Prévention des biodéchets

Vente de composteurs

Fumel Vallée du Lot met à disposition des administrés des composteurs de 400 litres et de 600 litres contre une contribution de 10€ et 15€ respectivement pour chaque modèle.

En 2025, 222 composteurs de jardin ont été vendus.



Jusqu'en avril 2025, la gestion des composteurs partagés et en établissement était gérée par 2 agents de prévention biodéchets du service Environnement. A compter du mois de mai, la gestion est faite par la Régie de Territoire de la Vallée du Lot.

Déchets des professionnels

Fumel Vallée du Lot collecte les déchets des professionnels assimilés aux déchets ménagers dans la mesure où ils ne font pas appel à des dispositions techniques particulières.

Pour bénéficier de cette collecte, les professionnels doivent s'acquitter de la Redevance Déchets (RD).

Les professionnels ont accès aux Points de Tri et aux déchetteries dans la limite du forfait choisi.

En cas de volume important de déchets, ils peuvent bénéficier d'une collecte en bacs ou en colonnes.

Emploi et conditions de travail

Au sein du service, tous les agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique. De manière exceptionnelle, des contractuels remplacent les agents en arrêt de travail.

Par ailleurs, l'été, pour compenser le personnel en congés, ce sont 5 contractuels qui ont été embauchés pour la collecte.

Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) LE RELAIS Re_fashion

Des bornes destinées à la collecte des TLC sont réparties sur l'ensemble du territoire grâce à un partenariat entre Fumel Vallée du Lot et l'organisme « Le Relais » encadré par l'Éco-organisme Re_fashion.



Nouveau mode de financement du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD).

Tarification

En 2025, le mode de financement du service Environnement a évolué. La redevance déchets a remplacé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Ce mode de financement permet une facturation directe de l'utilisateur du service sans distinction de statut (locataires, propriétaires ou professionnels) sans dépendre de l'impôt foncier.

La tarification comprend une part fixe (abonnement + forfait d'ordures ménagères) et une éventuelle part variable.

Les usagers font le choix de leur forfait d'ordures ménagères en fonction de leurs usages et contraintes. Pour la 1^{ère} année (2025), le service a positionné les usagers, de manière automatique, sur le forfait approchant leur utilisation du service durant l'année test (2024).

La facturation est réalisée semestriellement en mars et octobre et le prélèvement automatique est possible aux semestres ou aux bimestres.

Services complémentaires

Le service propose différents services tel que la location de bennes, les rendez-vous de broyage des végétaux à domicile et la vente de composteurs qui font l'objet d'une facturation supplémentaire.

Services aux professionnels

En fonction des quantités concernées, les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte en bacs ou en colonnes.

En remplacement de la TEOM et de la Redevance spéciale (RS), une grille des services complémentaires prévoit les tarifs de ces prestations.

Tarif des services complémentaires			
Abonnement		205 €	
Forfait	Ordures Ménagères (En remplacement du forfait de base)	En bac 1x/semaine	1 080 €
		En bac 2x/semaine	2 160 €
		En colonne aérienne	645 € + 84 € / levée
		En colonne Semi-enterrée	1 161 € + 151 € / levée
	Recyclables (Tarif par flux)	En bac	310 €
		En colonne	645 €

Professionnels concernés :

- Cartons en bacs : 144 professionnels
- Emballages en bacs : 176 professionnels
- Ordures ménagères en bacs : 6 professionnels
- Cartons en colonnes : 6 professionnels
- Emballages en emballages : 14 professionnels
- Ordures ménagères en colonnes : 11 professionnels

TARIFS 2025 DE LA REDEVANCE DÉCHETS

Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot

QUE COMPREND LA TARIFICATION ?

GRILLE TARIFAIRE 2025 :

Part Fixe

Elle correspond au montant minimal, fixe, de la facture annuelle. Elle comporte :

L'ABONNEMENT :

Il donne accès aux services et comprend notamment les coûts relatifs à :

- La collecte des recyclables en Point de Tri,
- La déchetterie (26 passages annuels inclus),
- Les rdv encombrant/ferraille,
- Le compostage des biodéchets,
- Les coûts de structure.

+

LE FORFAIT : Il détermine le nombre de dépôts annuels d'ordures ménagères inclus dans la part fixe. Il est comptabilisé automatiquement sur le logiciel de facturation suivant l'utilisation du badge.

Part Variable

LES UTILISATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Ce sont les dépôts d'ordures ménagères ou passages en déchetterie supplémentaires réalisés par un usager en plus de son forfait de base. Il n'y a donc pas systématiquement de part variable.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES :

Ce sont les services proposés par la communauté de communes, facturés en plus de l'abonnement tel que : les locations de benne, les rdv broyage, les badges supplémentaires ou perdus, la collecte des professionnels.

Part Fixe				
FORFAIT	Nb de dépôts d'Ordures Ménagères inclus	Montant de part fixe (coût annuel)	Détail part fixe	
			Abonnement	Forfait 2,5 € le dépôt
A	16	245 €	205 €	16 x 2,5 € = 40 €
B	26	270 €		26 x 2,5 € = 65 €
C	52	335 €		52 x 2,5 € = 130 €
D	104	465 €		104 x 2,5 € = 260 €
E	360	1 105 €		360 x 2,5 € = 900 €

Pour la 1^{ère} année de Redevance, les usagers ont été positionnés sur le forfait le plus approchant de leur utilisation du service durant l'année test.

Part Variable

Les utilisations supplémentaires

Ordures Ménagères	Déchetterie
3,75 €/u	10 €/u

Part Variable

Les services complémentaires

Location de benne	Ferraille, carton, mobilier	120 €
	Bois, végétaux	180 €
	Ultimes	240 €
Composteurs	400 Litres	10 €
	600 Litres	15 €
RdV Broyage des végétaux à domicile		10 €
Badge		5 €
Nettoyage d'un dépôt non conforme au règlement de collecte		70 €

Dépenses, recettes et investissements


FUMEL

VALLÉE DU LOT

Fonctionnement dépenses

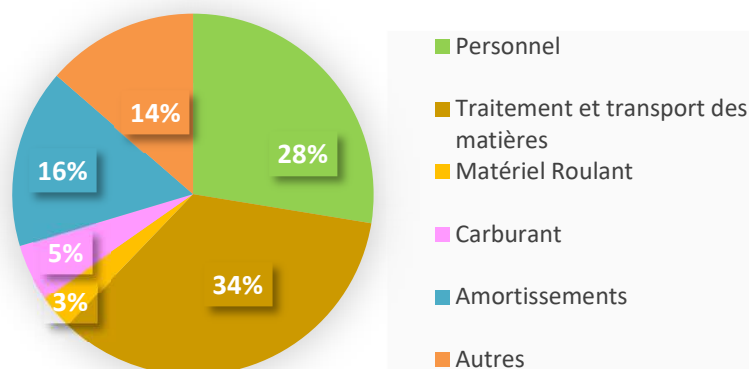
Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges fonctionnelles de structure : les frais de personnel (encadrements, comptable, prévention et accueil) et de communication ;
- les charges techniques de collecte (en régie) : frais de personnel, de carburant et les frais liés aux véhicules (entretien, assurances...) ;
- les charges techniques de traitement : enfouissement, compostage, recyclage, frais de transport, etc.

DEPENSES

Personnel	1 233 234 €
Traitement des matières	1 546 233 €
Matériel Roulant	139 830 €
Carburant	227 625 €
Autres	608 090 €
Amortissements	717 007 €
TOTAL	4 472 019 €

Dépenses



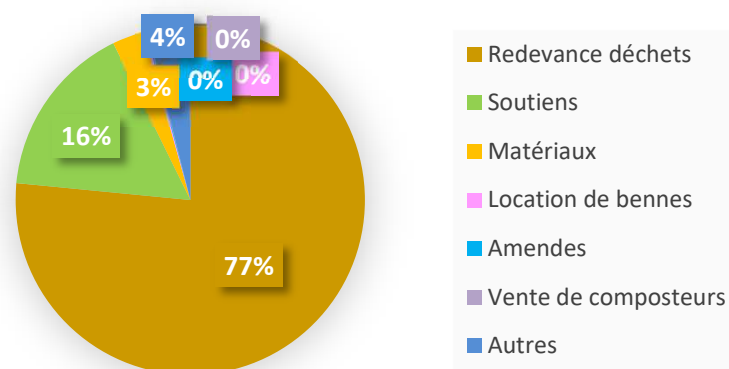
Fonctionnement recettes

La Redevance déchets constitue la principale ressource financière du service Environnement de Fumel Vallée du Lot.

RECETTE

Redevance déchets	3 670 410 €
Soutiens	776 043 €
Matériaux	139 369 €
Location de bennes	12 180 €
Vente des composteurs	3 170 €
Amendes (dépôts inconformes)	6 250 €
Autres (dont subvention)	187 438 €
TOTAL	4 794 860 €

Recettes



Investissements (voir amortissements en dépenses de fonctionnement)

INVESTISSEMENT

Sécurisation déchetteries	- 243 165 €
Bennes, colonnes et équipements	- 50 760 €
Dispositif de vidéo-protection	- 39 367 €
Autres (dont emprunts)	- 76 683 €
Recette d'amortissement	+ 717 007 €
Autres recettes (subventions et FCTVA)	+ 153 017 €
TOTAL (excédents d'investissements)	+ 460 050 €

Détail des recettes



Détail des recettes

Ventes de matériaux

Collecte sélective

Verre	8 776 €
Papier	24 991 €
Emballages	41 227 €
Carton brun	18 149 €

Déchetteries

Carton brun	11 705 €
Ferraille	34 521 €

TOTAL 139 369€

Soutiens

Citéo	741 463 €
Refashion	750 €
Eco Mobilier	12 898 €
OCAD3E	20 932 €

TOTAL 776 043 €

Suite à la nette amélioration du tri et l'augmentation importante des tonnages collectés en emballages dès 2024, CITEO a réévalué son soutien 2024.

En 2025, le service a reçu un solde 2024 de 241 555€. Il s'agit d'une régularisation.



Bilan de 2025

- Mise au point des tournées de collecte en point de tri pour les ordures ménagères, emballages, papier, verre et le carton,
- Finalisation des travaux de mise aux normes et de réaménagement des déchetteries de Tournon d'Agenais et Blanquefort sur Briolance,
- 1^{ère} année de facturation de la redevance déchets et mise en place de la 1^{ère} grille tarifaire.

Prévention

- Poursuite de la vente des composteurs,
- Suivi des sites de compostage partagé et en établissements,
- Organisation d'ateliers d'initiation et de sensibilisation au compostage lors de la quinzaine du compostage 2025,
- Organisation de sensibilisation dans les établissements scolaires concernant le tri des déchets et le compostage.

Perspectives pour 2026

- Finalisation des aménagements des déchetteries de Blanquefort sur Briolance et de Tournon d'Agenais,
- Facturation de la 1^{ère} année de la redevance déchets,
- Poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets (compostage individuel, partagé et en établissement).

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le service Environnement de Fumel Vallée du Lot à l'adresse suivante :
redevance@cc-dufumelois.fr